Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/362

17.10.2023

Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil et par le règlement (UE) 2017/1770 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali

(C/2023/362)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de M. Choguel MAÏGA et , M. Ibrahim Ikassa MAÏGA, personnes visées à l'annexe II de la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil et à l'annexe I *bis* du règlement (UE) 2017/1770 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de motifs d'inscription modifiés. Ces personnes sont informées qu'elles peuvent envoyer une demande au Conseil, avant le 24 octobre 2023, afin d'obtenir les motifs d'inscription envisagés pour justifier leur désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courriel: sanctions@consilium.europa.eu